

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis à la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi.

Etaient présents :

| CONSEILLERS MUNICIPAUX | | |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| PRESENTS | | ABSENT(S) |
| BONHOMME-ARNAULT Carine | GARREAU Loïc | - |
| BONNOTTE Lindia | GREGOIRE Gaël (en visio) | ABSENT(S) AYANT PROCURATION |
| BOUCHET Emmanuel | IMBERT Frédéric (Maire) | - |
| BOURGEOIS Jérôme | JONINON Emmanuelle | - |
| BRESSAND Nicolas | MOISSENET Violaine | SECRETARE DE SEANCE |
| CAILLET Jocelyn | TRAHAND Marie-Elise (en visio) | TRAHAND Marie-Elise |
| CHOUX Florence | VIARDOT Daniel | |

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Elise TRAHAND est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 03 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose un ajout à l'ordre du jour : convention avec SPA/animaux errants. Ajout approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME :

DEMANDES DE DECLARATION PREALABLE :

- **DELORT Fabien: 1 route de Marsannay-le-Bois** : réfection de toiture
- **DAVADAN Jérôme : 1 Impasse des Ecureuils** : aménagement de combles

Demandes instruites par le service Urbanisme de Genlis.

EXERCICE OU NON DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE DU 36 GRANDE RUE-MAISON MAREY

M. le Maire précise à l'assemblée qu'il est dans l'attente d'éléments supplémentaires (subventions, coût estimatif travaux, etc...) et propose donc que ce point soit reporté à une prochaine séance du conseil municipal qui devra avoir lieu dans les jours prochains pour que le conseil municipal puisse disposer d'un maximum d'informations en vue de se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption de la commune sur cette propriété.

Pas d'objection à ce report. Une nouvelle réunion du conseil municipal aura donc lieu courant de la semaine prochaine.

3. AFFAIRES GENERALES

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS:

M. le Maire rappelle qu'il avait été demandé aux associations sollicitant une subvention cette année de compléter leur dossier de demande, en effet, certains éléments étaient manquants pour que le conseil municipal puisse se prononcer.

Il est également rappelé que l'ASLC a décidé de ne pas solliciter de subvention pour cette saison 2020/2021.

▪ **SUBVENTION FUTSAL CLUB DIJON CLENAY VAL DE NORGE :**

Vu la demande formulée par le club,

Sur proposition de M. le Maire de reconduire la subvention accordée l'an passé

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 2200 € au club.

▪ **SUBVENTION FOYER RURAL:**

Vu la demande formulée par le Foyer Rural,

Sur proposition de M. le Maire de reconduire la subvention accordée l'an passé

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-DECIDE d'accorder une subvention de 500 €.

M. BOURGEOIS Jérôme, vice-président du Foyer Rural ne prend pas part au vote.

Les crédits nécessaires pour le versement de ces subventions seront inscrits au BP de la commune.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

M. le Maire souhaite tout d'abord remercier M. Gilles DAURELLE pour le déneigement des rues réalisé le week-end dernier et propose de renouveler la convention passée avec M. Gilles DAURELLE arrivée à échéance.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

- **DECIDE de renouveler pour une durée de 3 ans la convention de déneigement conclue entre M. Gilles DAURELLE et la commune**
- **FIXE à 150€ l'intervention (montant qui pourra être révisé par délibération du conseil municipal si augmentation du linéaire à déneiger)**
- **AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**

CONVENTION AVEC LA SPA POUR LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS

Afin de répondre aux obligations de la commune (et plus particulièrement du Maire, article L. 211-22 du Code rural et de la pêche maritime) en matière de lutte contre la divagation animale, considérant que la commune ne possède pas de fourrière, M. le Maire propose en application de l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime de conclure une convention avec la SPA de Messigny et Vantoux pour la prise en charge des animaux errants.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

- APPROUVE la convention proposée par la SPA de Messigny et Vantoux**
- ACCEPTE de verser l'indemnité annuelle fixée à 0.50€ par habitant**
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

BULLETIN MUNICIPAL

Avant de donner la parole à Mme Violaine DELAUNAY, M. le Maire souhaite remercier Mme DELAUNAY, Mme TRAHAND et Mme BONHOMME-ARNAULT pour le travail réalisé sur le prochain bulletin.

Mme DELAUNAY rappelle qu'il n'y a pas eu de bulletin sur le début d'année 2020 en raison de la période électorale ni en septembre compte tenu du contexte lié au COVID.

Il est donc précisé que le prochain bulletin devrait paraître sur le mois de Février puis un autre sur juin/juillet.

Ce bulletin se composera d'informations pratiques (horaires des services, coordonnées des associations, etc...), de l'édito du Maire, d'une présentation des projets à venir (abords Espace Loisirs, équipement numérique de l'école mais aussi le parrainage d'arbres dont l'idée fut lancée il y a plusieurs années par M. Jean-Claude SOBOLE (ce qui permettrait à la commune de lui rendre hommage par cette action) et enfin un questionnaire à destination des habitants pour recueillir leur avis sur la création d'un café associatif.

Le coût de l'impression de ce bulletin pour 400 exemplaires est de 320€ HT (tarifs imprimeurs qui ont baissé cette année).

SICECO : INSCRIPTION TRAVAUX RUE DES VARENNES

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE l'inscription des travaux de dissimulation des réseaux de la Rue des Varennes au titre du prochain programme de travaux du SICECO.**

EQUIPEMENT NUMERIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES– DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du contexte actuel (COVID) et du recours de plus en plus régulier à la visioconférence pour éviter de réunir plusieurs personnes dans une même pièce, M. le Maire propose l'achat d'équipements de visioconférence pour la salle de conseil de la Mairie mais également la salle des fêtes compte tenu qu'un certain nombre de réunions (mairie mais aussi d'associations) ont désormais lieu dans cette salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte le principe de l'équipement numérique de la Mairie (salle du conseil) et de la salle des fêtes**

- (utilisée pour les séances du conseil municipal pour mise en œuvre des mesures sanitaires (COVID, distanciation) et mise à disposition des associations de la commune et de la communauté de communes)
- **APPROUVE** le montant de ce projet estimé à 2448.00€ HT pour la Mairie et 4179€ HT pour la salle des fêtes soit un total de 6627€HT
 - **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 dans le cadre de l'appel à projets « Equipement numérique des Mairies » à hauteur de 40 % du montant HT
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

AFFAIRES SCOLAIRES : INTEGRATION RPI BRETIGNY NORGES ECOLE MATERNELLE

M. le Maire rappelle que les enfants de la commune de Clénay sont accueillis à l'école maternelle de Saint-Julien depuis 1998.

Suite à l'évolution des effectifs à Saint-Julien, une réflexion a été engagée par M. le Maire de Saint-Julien auprès des maires des communes concernées par l'accueil d'enfants à la maternelle de Saint-Julien.

Suite à de nombreux échanges et discussions, M. le Maire précise qu'il revient désormais au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la scolarisation des enfants de la commune à l'école maternelle de Saint-Julien ou sur l'intégration du RPI de Brétigny-Norges la Ville.

Une réflexion sur les conséquences d'une intégration du RPI de Brétigny-Norges a été engagée et a fait l'objet d'une consultation des parents des enfants concernés. Au terme de cette réflexion, la commune de Clénay a pu vérifier la compatibilité des horaires (entre école maternelle de Norges et école primaire de Clénay), avoir confirmation de la prise en charge du transport scolaire entre Clénay et Norges, et enfin la confirmation que seuls les frais de fonctionnement de l'école maternelle (et non ceux de l'investissement) seront facturés à la commune de Clénay (détermination d'un coût par enfant). M. le Maire indique que la majorité des parents d'élèves consultés sont POUR une intégration du RPI de Brétigny-Norges.

Compte tenu de ces éléments,

Considérant les différents échanges entre les maires des communes concernées et Madame l'Inspectrice d'Académie, mais aussi des échanges avec les parents d'élèves,

Après délibération, par 13 POUR et 1 ABSTENTION

Le conseil municipal

DECIDE d'intégrer le RPI de Brétigny-Norges la Ville pour l'école maternelle à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE– DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire précise que la candidature de la commune a été retenue dans le cadre d'appel à projets « ENIR 3 » de l'Education Nationale afin d'équiper l'école en matériel informatique. En complément de l'aide apporté par le Ministère de l'Education Nationale (50% du montant TTC), M. le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le principe de l'équipement numérique de l'école pour un montant estimatif de 14 500 € HT
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 dans le cadre de l'appel à projets « Equipement numérique des écoles » en complément de l'aide du Ministère de l'Education Nationale qui sera versée à la commune (le projet de la commune ayant été retenu et subventionné à hauteur de 50 %)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES

PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. le Maire indique que le projet de territoire de la communauté de communes dont il est chargé avance mais pas aussi vite qu'il l'aurait souhaité. Ceci est dû au contexte actuel.

Il est prévu qu'une réunion avec les conseillers municipaux de l'ensemble des communes de la communauté de communes Norge et Tille soit organisée prochainement pour présenter les grandes lignes de ce projet (diagnostic, stratégie territoriale...). Ces rencontres se feront sur la base de conférences thématiques

organisées avec le soutien de l'AMF, de travaux en commissions, pour aboutir à un séminaire à destination de l'ensemble des élus de la communauté de communes afin de finaliser ce projet de territoire.

REFLEXION SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Les membres de la commission communale Restauration Scolaire travaille sur ce dossier pour une restauration plus locale. Des contacts ont été pris avec des restaurateurs, rdv à venir.

DECORATIONS DE NOEL

M. le Maire souhaiterait moderniser les décorations de Noël de la commune et plus particulièrement celles de la mairie en faisant participer les habitants et les enfants dans le cadre des NAP (créations avec diverses fournitures, ...)

Un groupe de travail est créé pour étudier ce dossier, groupe composé de Carine BONHOMME-ARNAULT, Nicolas BRESSAND, Violaine DELAUNAY, Emmanuelle JONINON, Florence CHOUX, Maire-Elise TRAHAND et Daniel VIARDOT. L'idée est d'inviter les habitants à participer à ce projet.

POINT SUR AVANCEE DU DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

M. le Maire remercie Mme Emmanuelle JONINON et M. Nicolas BRESSAND pour le travail réalisé pour élaborer ce document à adresser à la Préfecture pour fin Février. Document qui a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les conséquences sur les personnes et les biens,
- les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- les événements et accidents significatifs survenus dans la commune,
- les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

Document à affiner pour un envoi en Préfecture.

POINT SUR DERNIERE REUNION DU CCAS :

Souhait des membres du CCAS d'accompagner les habitants pour la prise de rdv pour la vaccination. Un service de navette sera également mis en place par la communauté de communes pour les personnes ayant de difficultés de mobilité (en fonction de la disponibilité des minibus). Un flyer sera diffusé auprès des habitants âgés de 70 ans et + afin de les informer sur le dispositif mis en place.

M. le Maire indique aussi que le CCAS a décidé de reconduire l'aide apportée aux enfants du commun participant aux stages et activités proposés par les associations de la commune pendant les vacances scolaires (aide de 3 € par enfant et par demi-journée).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h50.